

## LES MATINÉES SOCIALES

L'actualité sociale et juridique de la paie  
et de l'administration du personnel

### FORTES TURBULENCES SUR LA RÉGLEMENTATION SOCIALE

*« Nul n'est censé ignorer la Loi ! »*

Mais comment s'y retrouver au milieu d'une législation en constante évolution ?

La crise sanitaire à peine éloignée, d'autres crises ont surgi qui bouleversent le paysage social. Nous sommes de plus en plus confrontés à des mesures d'urgence donnant naissance à des législations publiées trop vite et qui nécessitent des adaptations régulières.

Si la sobriété énergétique est à l'ordre du jour, elle ne s'appliquera pas à l'énergie dont feront preuve nos services paie et RH pour l'année à venir.

2023 s'annonce comme une nouvelle année de turbulences !!

On y retrouvera des thèmes connus (réforme des retraites, réforme de l'assurance chômage...), des nouveautés (traitement des IJSS, modalités déclaratives en DSN, mesures liées à la transition écologique, accord européen sur le télétravail, ANI sur le partage de la valeur...).

Le BOSS nous apporte aussi son lot de surprises ! Adeptes du rétropédalage, il nous force à nous interroger sans cesse sur le paramétrage de nos rubriques de paie.

Nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles règles de calculs ou de nouveaux dispositifs de droit dont nos instances supérieures ont le secret !

**En 2023, la veille est donc plus que jamais nécessaire !**

### Les questions que vous vous posez

- ▶ Il a été annoncé une réforme importante dans les médias ? Est-ce vrai ? Concerne-t-elle mon entreprise ?
- ▶ Comment déchiffrer les textes de loi et autres textes d'application ?
- ▶ Comment les traduire en algorithmes de gestion ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur le paramétrage de mon logiciel ?
- ▶ Quelle est la date d'entrée en vigueur d'une loi ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur mon entreprise ?
- ▶ Qu'est-ce que je dois conseiller à mon patron ?
- ▶ ...

**Les textes traduits en  
langage clair !**

### PAR SON DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE, CAVE LEX VOUS AIDE À MAINTENIR VOS COMPÉTENCES, ... ET VOTRE RÉGLEMENTAIRE !

Vous hésitez ?

Demandez nous  
une invitation  
gratuite pour  
une  
séance !

Pour vous permettre de mettre à niveau vos connaissances en permanence

nous vous proposons de suivre **les Matinées Sociales**, formation mensuelle de veille sociale.

Abonnez-vous à notre formule pour suivre l'actualité et être force de proposition auprès de votre Direction.

10 sessions par an à Paris, Lyon et Nantes et en distanciel.

Formation disponible en intra sur un rythme de 2 à 4 sessions par an.

Vous pouvez en faire un outil GRH de votre équipe, en faisant participer alternativement vos différents collaborateurs selon les thèmes traités.

**Vous pouvez consulter la synthèse des évaluations sur notre site [www.cavelexformation.fr](http://www.cavelexformation.fr)**



# LES MATINÉES SOCIALES

L'actualité sociale et juridique de la paie  
et de l'administration du personnel

## Les thèmes des dossiers mensuels

Les thèmes des dossiers de fond **sont choisis en fonction de l'actualité et des demandes des abonnés**. Cela nous permet de prendre en compte les besoins que vous ressentez au sein de vos entreprises. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos attentes

### A TITRE INDICATIF, VOICI LES THÈMES PRÉVUS POUR 2023:

| Mois           | Le thème du mois                           |
|----------------|--|
| Janvier 2023   | Barèmes et modifications au 1/01/23        |
| Février 2023   | Les avantages en nature                    |
| Mars 2023      | Les frais professionnels                   |
| Avril 2023     | Exercices et cas pratiques en présentiel   |
| Mai 2023       | Le CET                                     |
| Juin 2023      | Focus DSN                                  |
| Septembre 2023 | La réforme des retraites                   |
| Octobre 2023   | Exercices et cas pratiques en présentiel   |
| Novembre 2023  | La procédure prud'homale                   |
| Décembre 2023  | La transaction, la rupture conventionnelle |

## Le calendrier 2023

- ▶ **Paris**
- ▶ 8 Sessions à distance
  - ▶ De 14h à 17h30
- ▶ 2 Sessions présentielle
  - ▶ de 14h à 17h30

- ▶ **Nantes**
- ▶ 8 Sessions à distance
  - ▶ De 14h à 17h30
- ▶ 2 Sessions présentielle
  - ▶ De 9h15 à 12h45

- ▶ **Lyon**
- ▶ 10 Session présentielle
  - ▶ De 9h15 à 12h45

- ▶ **Rattrapage**
- ▶ 10 Sessions à distance
  - ▶ De 9h15 à 12h45

2023

| Mois      | Paris | Nantes | Lyon | Visio |
|-----------|-------|--------|------|-------|
| Janvier   |       | 10     | 12   | 16    |
| Février   |       | 7      | 9    | 13    |
| Mars      |       | 7      | 9    | 13    |
| Avril     | 4     | 6      | 13   | 17    |
| Mai       |       | 9      | 11   | 15    |
| Juin      |       | 6      | 8    | 12    |
| Septembre |       | 5      | 7    | 11    |
| Octobre   | 10    | 12     | 17*  | 20    |
| Novembre  |       | 7      | 9    | 13    |
| Décembre  |       | 5      | 7    | 11    |

\* : changement de date en raison des vacances ou jours fériés



L'actualité sociale et juridique de la paie  
et de l'administration du personnel

## Objectifs de la formation

- ▶ Analyser et intégrer les récentes réformes en paie
- ▶ Sécuriser ses pratiques en actualisant ses connaissances
- ▶ Être à jour des dernières jurisprudences ayant un impact en paie
- ▶ Confronter ses pratiques avec l'intervenant et les autres professionnels.

## Programme de la formation

### Public

DRH, RRH,

Responsables  
Administration Du  
Personnel,

Responsables Paie,

Collaborateurs du  
service du personnel,

Responsables SIRH,

Cadres et dirigeants  
des PME PMI

### Niveau et pré-requis

Approfondissement.  
Collaborateurs ayant  
une bonne pratique de  
leur fonction.  
Avoir suivi la formation  
« Les mécanismes de  
la paie » ou avoir une  
expérience  
significative de paie.

### Durée

**5 jours** (35 heures) en  
10 sessions d'une  
demi-journée

### Tarifs

Voir ci-après

### L'actualité sociale et juridique, ses impacts sur la paie et l'administration du personnel

Les Matinées Sociales sont un rendez-vous mensuel d'une demi-journée dans un concept unique et novateur qui allie synthèse, approfondissement, et échanges

#### Une synthèse de l'actualité

Lois, décrets, circulaires, accords, arrêts de jurisprudence : rien ne vous échappe de ce qui impacte la paie et la gestion du personnel

#### Des dossiers de fond

Chaque mois, un thème choisi par les participants fait l'objet d'une analyse approfondie pour vous donner une information claire, pragmatique et détaillée

#### Des échanges

Vous vous regroupez régulièrement avec des professionnels de la paie et du secteur RH ce qui vous permet d'être au cœur du débat, d'échanger vos expériences et réflexions, et de trouver des réponses à vos questions

#### Une réelle valeur ajoutée

Vous devenez force de proposition auprès de votre Direction

### Contenu de chaque session

#### L'actualité paie

Barèmes, modes de calcul, cotisations, allègements, publications du B.O.S.S., circulaires Agirc-Arrco, Unedic.

Et un Zoom sur les règles de paie.

#### L'actualité sociale

Les négociations et accords interprofessionnels ou de branche, la vie des organismes sociaux

#### Les projets de textes

Anticiper en mesurant à l'avance les impacts des projets à venir

#### Revue de jurisprudence

Analyser les conséquences des principaux arrêts de la Cour de Cassation

#### Questions Réponses

Approfondir les questions posées lors des sessions précédentes

#### L'agenda

Prendre 2 à 3 mois d'avance sur les prochaines échéances

#### Le dossier du mois

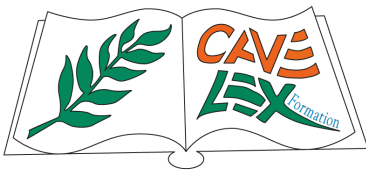
Exemples de thèmes choisis par les participants : la DSN, les frais professionnels, les avantages en nature, le statut des indemnités de rupture, le CET, le contrôle URSSAF, l'obligation d'emploi des handicapés, le maintien du net, ...

### Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 10 à 15 personnes. **Les participants sont invités à se munir d'une calculatrice de poche**

### Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.  
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.  
Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



# LES MATINÉES SOCIALES

L'actualité sociale et juridique de la paie  
et de l'administration du personnel

## Conditions Tarifaires

Deux possibilités pour participer aux Matinées Sociales :

### Inscription à la séance

- ▶ Vous vous inscrivez pour une séance, selon les sujets traités.
- ▶ Réservation possible jusqu'à la veille de la formation, selon places disponibles

### Abonnement annuel \*

- ▶ Vous vous abonnez pour toute l'année, votre place vous est **automatiquement réservée**.
- ▶ En cas d'absence, vous pouvez vous faire remplacer par un autre collaborateur de votre entreprise.
- ▶ Vous pouvez également en faire **un outil de GRH de votre service**, en y inscrivant à tour de rôle tous vos collaborateurs.
- ▶ Sous réserve du règlement anticipé de la formation **vous réalisez une économie de plus de 32 % de réduction** sur le prix de l'inscription

Vous pourrez vous faire rembourser par votre OPCO en fin d'année, sur présentation des feuilles de présence et des fiches programmes. (Voir ci-dessous)

| Modalité d'inscription                          | Tarif HT  | Tarif TTC      |
|---|---|----------------|
| Inscription à la séance                         | 470 €   | 564 €          |
| Inscription annuelle 2023 pour 10 Sessions      | 4 700 €   | 5 640 €        |
| <b>Abonnement 2023 - 10 Sessions ( - 32 %)*</b> | <b>3 190 €</b>  | <b>3 828 €</b> |
| Abonnement partiel possible                     | Contactez nous : <a href="mailto:gestion@cavelexformation.fr">gestion@cavelexformation.fr</a> |                |

(\* L'offre Abonnement n'est possible que si l'intégralité de la formation est payée à la commande

## Prise en charge par votre OPCO

### Une formation imputable

« Les Matinées Sociales » est une formation imputable sur votre plan de développement des compétences. Elle peut être prise en charge par votre OPCO.

Pour cela **Cave Lex Formation SAS** doit pouvoir effectuer un suivi de qualité et de la progression des stagiaires. Ce suivi est déterminant pour notre certification Qualiopi. Il est donc impératif que toutes les sessions soient suivies pas le collaborateur pour lequel une convention a été établie.

### Abonnement au tarif préférentiel

Les OPCO ne prennent en charge les actions de formation qu'après réalisation de la formation, au vu notamment de la fiche programme et des feuilles de présence.

Or la formule d'abonnement, qui vous permet de réaliser jusqu'à **32% d'économie sur le prix de cette formation**, nécessite le paiement de l'intégralité de l'abonnement à la commande.

### La solution retenue par les abonnés

Les entreprises demandent une prise en charge à leur OPCO, mais paient directement l'abonnement à **Cave Lex Formation SAS**, bénéficiant ainsi de la réduction de 32%. En fin d'année, elles se font rembourser par leur OPCO.

Pour les y aider, **Cave Lex Formation** est en mesure en fin d'année de fournir sur demande une copie des feuilles de présence et des programmes.

### Autre solution : l'inscription à la séance

Les entreprises qui ne souhaitent pas avancer le coût de l'abonnement inscrivent leur collaborateur à chaque séance et en demandent une prise en charge à leur OPCO. C'est une gestion plus lourde pour votre service formation et pour **Cave Lex Formation**, qui ne permet pas de bénéficier du tarif réduit.

[www.cavelexformation.fr](http://www.cavelexformation.fr) - Cave Lex Formation - SAS au capital de 8 000 € - [gestion@cavelexformation.fr](mailto:gestion@cavelexformation.fr)

Organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11 95 06704 95 auprès du Préfet de Région Ile de France . Ceci ne vaut pas agrément de l'État